

## Urgence écologique, urgence sociale, urgence démocratique (Restitution du débat du 9 mars 2019)

L'écologie est aujourd'hui un enjeu majeur, c'est l'avenir de la planète et de l'humanité qui est menacé. La LDH est partie prenante de l'importante mobilisation citoyenne face au danger, réfléchit sur la façon de poser cette question du point de vue des droits de l'Homme, considère que les droits écologiques ne peuvent être dissociés des droits sociaux et démocratiques.

Les sections du 10/11<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris ont organisé un débat à la Maison de la vie associative et citoyenne du 20<sup>e</sup>.

Plus de 40 personnes ont participé à cette rencontre, ont été appelées à réfléchir sur trois problématiques posées par le dérèglement climatique : Comment mieux vivre ? Quelle justice écologique ? Quels droits du citoyen et quelle exigence démocratique ? Les participants se sont répartis en plusieurs groupes de travail pour réfléchir, partager, proposer, chaque groupe a ensuite restitué en séance plénière le résultat de ses réflexions.

Nous vous transmettons ici la synthèse des réflexions et propositions partagées.

### Mieux vivre

#### **Agriculture / Alimentation / Santé**

Art 1 de la Charte de l'Environnement : « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* »

La PAC (politique agricole commune) favorise l'agriculture intensive, préjudiciable à la planète avec un impact négatif sur la biodiversité des plantes, des insectes, des oiseaux. Les pesticides (dont le glyphosate) sont préjudiciables à la santé des agriculteurs et des citoyens.

Le soutien de la production agricole biologique et de l'agriculture raisonnée est insuffisant.

Les fermes usines produisent de la viande dans de mauvaises conditions (artificialisation des conditions de vie des animaux).

Les circuits de production et de distribution sont trop longs et utilisent des transports pollués (Ex. du poisson transitant par la Chine, ou des fruits du Roussillon emballés en Italie).

- Réorienter les fonds de la PAC en les dirigeant vers l'agriculture biologique et le soutien des petits paysans, diminuer progressivement les pesticides et interdire le glyphosate (Art 1 de la Charte de l'Environnement)
- Favoriser la conversion des agriculteurs vers la production biologique et raisonnée, en soutenant les productions vivrières et diversifiées (et autoriser l'utilisation des semences paysannes)
- Soutenir le développement de nouvelles habitudes alimentaires et modifier les modes de consommation (vigilance sur les modes de production) – « consommer moins et consommer mieux » et développer l'alimentation biologique ou raisonnée dans les restaurations collectives
- Développer les circuits courts (vigilance circuits), faire voter une loi obligeant l'étiquetage des produits avec la provenance détaillée (origine, circuits, emballage).

### **Gestion des déchets / tri sélectif / recycleries**

L'accumulation incessante d'emballages, notamment les plastiques participent à la formation d'un 5<sup>ème</sup> continent plastique, à la mortalité des oiseaux et des animaux marins, et aux paysages souillés  
 Surconsommation de produits électroniques liés à l'obsolescence programmée.

- Mettre en place la réglementation sur les emballages superflus et limiter de façon drastique l'utilisation des sacs plastiques
- Pour un objectif 'zéro déchets', développer le compostage, réduire les emballages, renforcer le traitement écologique des déchets et le tri sélectif
- Généraliser et institutionnaliser l'économie circulaire (troc, recycleries) qui passe par l'éducation du citoyen pour une sobriété heureuse, par la législation et des incitations financières ainsi que la création de labels
- Interdire et contrôler l'obsolescence programmée et obliger les entreprises à fournir les pièces détachées permettant les réparations.

### **Energies / ressources naturelles / sobriété énergétique**

Le problème de l'extractivisme (charbon, métaux rares, gaz de schiste...) est émetteur de GES, il est source de pollution des nappes phréatiques et de l'air et engendre de graves problèmes sanitaires. Il existe de plus un épuisement des ressources.

Les sources d'énergie : Le problème du nucléaire qui représente en France 70 % de notre énergie avec le risque nucléaire (cf. Fukushima) et le problème de l'enfouissement des déchets.

Les ressources naturelles : L'eau (comme l'air) est un bien commun. La question de l'eau, ressource vitale et pourtant inégalement répartie est actuellement menacée par le dérèglement climatique (sécheresses, montée des eaux marines), par la pollution des nappes phréatiques, des sources et des cours d'eau, par l'utilisation excessive d'eau dans l'agriculture productiviste, et le gaspillage d'eau potable en ville.

- Sortir de la dépendance aux énergies fossiles, imposer la fin des investissements dans ces domaines
- Exiger un débat national sur le nucléaire et s'engager résolument pour la transition énergétique en augmentant les investissements, la recherche
- Développer des sources d'énergie alternatives (ex. centrales marémotrices, chauffe-eaux solaires à l'échelle domestique) et durables
- Interdire la location de logements qui sont des passoires énergétiques, financer leur rénovation thermique en prenant en compte les inégalités sociales
- Développer l'éducation à la sobriété énergétique qui passe par des incitations financières et fiscales et des mesures de législation (ex. faire appliquer la loi sur l'extinction des enseignes lumineuses la nuit)

- Mettre en œuvre à Paris un 2<sup>e</sup> circuit d'eau non potable pour le nettoyage de la voirie, l'arrosage des parcs et des jardins publics
- Interdire la privatisation de l'accès à l'eau et imposer un prix de l'eau identique sur tout le territoire
- Concernant les autres ressources naturelles et contre leur épuisement (notamment les métaux rares) mettre fin aux logiques économiques à court terme et interdire la spéculation sur les ressources naturelles

## Justice sociale et fiscale

### **Développement territorial**

L'artificialisation qui remplace les terres agricoles par du bitume est une telle aberration écologique qu'elle a provoqué la forte mobilisation des citoyens et fait reculer les pouvoirs publics (Notre Dame des Landes, Europacity ...). Mais la vigilance s'impose ainsi qu'une législation empêchant durablement ce type de projet nuisible.

Le développement de l'habitat dispersé individuel en périphérie des villes participe également à l'artificialisation des terres. Il a aussi pour conséquence de se faire au détriment des centres villes, des services de proximité (services publics et commerces) et du lien social. L'usage de la voiture y devient indispensable.

La concentration urbaine des grandes villes s'intensifie avec les facteurs de pollution qui lui sont liés.

- Les plans d'urbanisme et les permis de construire doivent être encadrés par la loi et une réglementation nationale pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles et la concentration urbaine excessive
- Moratoire sur l'implantation des surfaces commerciales à la périphérie des villes

### **Finance, économie**

La mondialisation, les multinationales, les traités de type TAFTA et les tribunaux arbitraux, la spéculation sur les matières premières sont autant de facteurs qui permettent de privilégier les intérêts d'une minorité de possédants au détriment du bien commun.

La délocalisation des industries les plus polluantes dans les pays les plus pauvres est une injustice humanitaire.

- Mettre fin aux inégalités écologiques en appliquant le principe pollueur-payeur, en mettant fin à l'exonération de la taxe carbone pour le transport aérien et maritime, et en diminuant la TVA sur les produits bio pour les rendre plus accessibles
- Prendre des mesures pour mieux protéger l'environnement en développant les métiers du développement durable, en augmentant les subventions aux associations impliquées dans la défense de l'environnement, en lançant un grand chantier d'expérimentation d'écologie sociale, et en valorisant les entreprises et les produits qui respectent l'environnement par des labels, des bonus
- Mettre en place un plan volontariste d'investissement dans la transition écologique en finançant le plan urgence climat par la Banque Européenne d'Investissement en assurant son indépendance par rapport aux intérêts privés.
- Ne pas comptabiliser les dépenses pour la transition écologique dans le déficit public dans les règles européennes et rechercher tous les moyens pour financer la transition écologique (par ex. taxation des GAFA, taxe Tobin sur les transactions financières)

## Droits des citoyens/Exigence démocratique

### Droit à l'information et à l'éducation

L'article 7 de la Charte de l'environnement précise : « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

Art. 8 : « L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte »

L'Etat doit informer les citoyens du coût de la pollution, de l'état des ressources naturelles, du traitement de l'eau, du nucléaire, des actions et recherches en cours. Un exemple : la voiture électrique est présentée comme la panacée à la pollution mais nous manquons d'informations concernant le cycle de vie des batteries (de la fabrication au recyclage, durée de vie, autonomie)

Les lobbies privés interviennent dans les décisions à tous les niveaux (européen, national, local) sans contre-pouvoir suffisant. Les citoyens sont peu informés de ce qui a motivé les décisions qui les concernent.

- *Obliger les parlementaires et l'exécutif à consulter à part égale les lobbies privés et les ONG ou associations impliquées dans la défense de l'environnement*
- *Exiger une information exhaustive sur les décisions prises, en particulier la transparence sur les motifs et les intérêts en jeu, rendre public les agendas des députés et de tout décideur politique*
- *Exiger la protection des lanceurs d'alerte*
- *Développer l'éducation citoyenne à l'écologie dans la société et les écoles*

### Réformes institutionnelles

- *Proposer une loi imposant la prise en compte d'une pétition ayant atteint un nombre minimum de signatures variant selon les échelons de décision (communes, régions, nation)*
- *Proposer une loi imposant une transparence sur l'activité des lobbys et obligeant à une stricte égalité d'influence en faveur des ONG environnementales*
- *Permettre l'expression et la participation de tous les citoyens*
- *Promulguer des circulaires administratives pour que les services publics soient exemplaires en matière d'écologie*
- *Développer et protéger une recherche publique et indépendante*
- *Lutter contre l'impunité des multinationales par des lois nationales, européennes et mondiales*

### Nouveaux droits et actions juridiques

- *Mener des actions juridiques pour faire appliquer la Charte de l'environnement, texte adossé à la Constitution. Elle a été intégrée en 2005 dans le bloc de constitutionnalité du droit français, reconnaissant les droits et les devoirs fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, mais elle a été peu prise en compte*
- *Faire respecter l'accord de Paris (COP21) et le pacte mondial pour l'environnement adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU en mai 2018*
- *Créer un organisme d'aide juridique, tel qu'un collectif d'avocats spécialisés sur l'environnement pouvant être financé par un fonds de soutien*

- *Avancer des propositions pour la création de nouveaux droits écologiques, établir le statut juridique de réfugié climatique*
- *Agir par des campagnes de boycotts citoyens, des actions symboliques de désobéissance civile, des actions originales et non-violentes qui fassent parler d'elles (ex. l'emprunt de chaises dans les agences bancaires lors de la COP 21)*

**Respect de la confidentialité et transparence :** *La liste des noms et des emails que vous avez bien voulu nous confier obéit aux principes Européens de protection des données et de la vie privée. Ils imposent de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données. Il est donc exclu que ces adresses soient communiquées à des annonceurs politiques, associatifs ou commerciaux sans que l'accord ait été donné par les intéressés.*